

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 47 (1974)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: La vie des coopératives d'habitation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie des coopératives d'habitation

52

Avec quelques mois de retard, nous publions ici un extrait des rapports et comptes pour l'année 1973 de la Société coopérative d'habitation de Montreux, qui ont été présentés en assemblée générale au mois d'avril de cette année.

*Société coopérative d'habitation de Montreux :
40^e rapport annuel du Conseil d'administration pour
l'exercice 1973.*

Chers sociétaires,

Au moment de rédiger ce rapport, nous éprouvons une fois encore la perte que notre Société a subie par le décès de l'intendant de nos immeubles, M. Emile Fridli.

Après quelques jours d'hospitalisation, on nous annonçait, le 25 novembre, la triste nouvelle ; la veille encore, un membre du Conseil de direction recevait de notre collègue Emile Fridli des instructions concernant les travaux en cours. Nous exprimons ici notre vive reconnaissance à ce collègue, trop tôt disparu, pour tout ce qu'il a fait en faveur de notre Société. Au cours de cet exercice, l'essentiel de notre activité a été absorbé par la mise au point de la construction projetée à Tavel-sur-Clarens. Si les questions techniques se résolvent encore facilement, il n'en est pas de même des problèmes financiers car l'application des arrêtés fédéraux conjoncturels et les restrictions de crédits ne facilitent pas notre tâche. Mais notre optimisme nous permet d'annoncer avec certitude le début très prochain de la construction.

Les travaux de réfection à notre immeuble « Les Bouleaux », à Clarens, ont été terminés dans les délais ; quelques retouches doivent encore être exécutées, spécialement dans les cages d'escaliers. Après cette toilette nécessaire, le premier immeuble construit par notre Société a fière allure.

La lutte contre la pollution, si elle est absolument nécessaire, crée de gros frais souvent imprévisibles. Après le contrôle obligatoire de nos citernes à mazout, deux de celles-ci ont dû être mises immédiatement hors service, les limites minimums de sécurité n'étant plus garanties. A notre immeuble « Les Bouleaux » et enfin d'éviter le ravitaillement en huile de chauffage en cours de saison, le Conseil de direction a fait poser une citerne de 50 000 litres : coût Fr. 48 000,—. A l'immeuble « Les Lauriers » à Clarens, la capacité de la nouvelle citerne a été augmentée à 22 000 litres : coût Fr. 23 000,—.

Au cours de cet exercice, nous avons eu en particulier la pénible mission de signifier leur congé à vingt et un locataires qui ne remplissaient plus les conditions requises pour loger dans des immeubles sub-

ventionnés. Aujourd'hui, la plupart des cas ont été résolus à satisfaction grâce à la compréhension de chacun en général, et au responsable de l'Office communal du logement en particulier, que nous remercions. Nous profitons de souligner encore une fois les difficultés que nous rencontrons pour trouver des locataires répondant aux conditions prévues par la loi. Ce problème avait déjà été soulevé par nos prédécesseurs : une solution doit être trouvée rapidement afin de permettre une exploitation normale de nos immeubles à loyers bas.

Notre Société est composée à la fin de cet exercice de 323 membres représentant 2910 parts sociales souscrites, soit une augmentation, par rapport au 31 décembre 1972, de 140 parts. Le capital social atteint ainsi Fr. 290 675,50 (Fr. 291 000,—./Fr. 324,50 non versés).

Dans sa séance du 15 mars 1973, le Conseil d'administration a fixé à 5% l'intérêt sur les parts sociales pour l'exercice 1973.

En terminant ce rapport, nous exprimons toute notre gratitude à ceux qui nous ont accordé leur appui dans l'accomplissement de notre tâche.

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner décharge au Conseil d'administration pour la gestion en 1973. Montreux, le 15 mars 1973.

*Pour le Conseil d'administration :
Le président, J.-J. Weber*